

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 031-2022

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Procurations : 4

Nombre de votants : 16

Votes

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

20 septembre 2022,

Affichée et publiée le :

20 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : M.KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Mmes EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

Madame DUBRUNQUEZ arrivée à 20h15, prend part aux votes.

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme FONTAINE B

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

M.LAQUEUE qui donne pouvoir à M.DENIS

M.MAQUIN qui donne pouvoir à M.GOURNET

Absents : Mme TOUROLLE, M.BRIZION

Absent excusé : M.KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mr DENIS

Le procès-verbal de séance du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Objet : Décision modificative n°2

Madame Jacob informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour les raisons suivantes :

- 1) dans le cadre de la mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente, il est demandé de poser des rampes sur les escaliers, valeur : 948.00€ TTC
- 2) Le placard de rangement de la vaisselle appartenant à la commune, situé dans la salle polyvalente étant abîmé, il est proposé de poser un volet roulant pour permettre une fermeture efficace, valeur : 1 188€ TTC
- 3) Une caméra de vidéosurveillance située rue de la Grangette nécessite un raccordement ENEDIS qui n'avait pas été prévu par le prestataire, valeur : 1 331.28€ TTC
- 4) L'éclairage du passage pour piétons à côté de la pharmacie nécessite un ajustement budgétaire : coût : 4 775.52€ TTC, inscrits au BP : 2 500€
- 5) Un accord de subvention de 30% a été accordé pour les travaux d'isolation par l'extérieur avec étanchéité de la toiture des salles sises rue Jean Monnet, travaux : 51 840€ TTC, subvention DETR de 30%.

Vu l'avis favorable des commissions des travaux et des finances réunies le 26 septembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ADOpte la décision modificative suivante :

- 1) vidéosurveillance

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

-Opération 2203 (article 2183) : - 1 123€ Chapitre 21 (article 2158) : +1 123€

- 2) rampe d'accessibilité et le volet roulant

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

-chapitre 23 (article 2315) : - 2136 chapitre 21 (article 21318)+2136

3) éclairage passage piétons

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

-chapitre 23 (article 2315) : -2 276€

Opération 2201 (article 2315) : +2 276€

4) isolation et étanchéité toiture

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 21 (article 21318) +51 840

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 13 (article 1341) : +12 960€ (DETR)

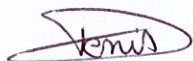
Chapitre 021 : +38 880

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011 (article 61521) : -38 880€

Chapitre 023 : +38 880€

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 29 septembre 2022

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 29 septembre 2022

de la publication le 29 septembre 2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 29 septembre 2022